

**Délibération**

**du Comité Syndical**

**du 20 juin 2019**

**RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président**

**TITRE : Indemnité de Conseil au Comptable**

Mesdames, Messieurs

VU l'arrêté du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982 détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des finances publiques chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

VU l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui détermine le calcul de cette indemnité par application d'un tarif applicable à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Considérant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable énoncées à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité que les comptables publics exerçant la fonction de receveur d'un Syndicat Mixte sont autorisés à fournir à caractère facultatif,

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de demander le concours de Monsieur COLLET Jean-François, comptable public - comptable SyMPaC, pour assurer des prestations de conseil ;
- de lui allouer l'indemnité au taux maximum selon les dispositions en vigueur et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 27 juin 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 26 juin 2019

Le Président du SyMPaC

Emmanuel AGIUS

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président,

Emmanuel AGIUS



## COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2019

Le vingt juin de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS et sous la présidence de Monsieur Pascal PESTRE en ce qui concerne le vote du compte administratif.

### Étaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr MARTIN), Nicole HEUX (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mme DEWET), Bernard LELIEVRE (pouvoir Mme DUCLOY), Philippe MIGNONET (pouvoir Mr PESTRE), Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Jean-André DELACRE, Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Étaient Absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).